

Laurent Scalbert, enseignant Chargé d'Animation et d'Innovation Pédagogiques, Lycée Professionnel Notre Dame, Château des Vaux.

« **Moins de décrochage par plus de collaboration en classe ?** »

Présentation synthétique de l'expérimentation/du dispositif mis en œuvre

En septembre 2016, les élèves de 3^{ème} PP et deux enseignants de restauration (M. Dabonot Enseignant de Techniques Culinaires et M. Scalbert Laurent Enseignant de Service et Commercialisation/CAIP) du Lycée Pro Notre Dame (Eure et Loir) en co-animation, ont construit les règles de vie de classe, à partir de valeurs réfléchies avec les élèves. A l'issue de cette première expérience deux interviews vidéo ont été réalisées auprès de ces acteurs, élèves et enseignant de production culinaire. Une troisième vidéo est réalisée, présentant le témoignage d'élèves ayant expérimentés cette démarche pendant deux ans. Cet ensemble de témoignages est présenté pour interroger ce qu'ils ont retenu de cette démarche et pour tenter de mesurer l'impact d'une co-construction de la charte de vie de classe sur leur posture, leurs représentations et sur leur sentiment d'intégration à un groupe.

Les questions

L'activité est construite sur un débat réflexif encadré par les principes « du quoi de neuf » pour la prise de parole visant l'émergence de comportement favorisant le « vivre ensemble » et le « réussir ensemble ». La première activité proposée s'appuie sur les travaux de Jean François Blin¹, tout d'abord, la recherche des valeurs communes et des représentations de chacun adultes et jeunes, puis vient la construction des règles.

Quelle influence cette activité a-t-elle eu sur le groupe? A-t-elle développé le sentiment d'appartenance de l'élève au groupe ?

Si cette « co-élaboration » oblige l'élève à être plus « honnête » avec lui-même et avec les autres pour respecter ses engagements (signature de la charte) et si elle développe le sentiment d'intégration puis d'appartenance au groupe², permet-elle de mieux vivre en classe, d'éviter les tensions provoquant la fuite de certains élèves ou l'exclusion, jusqu'au décrochage ?

Les réponses possibles suite aux témoignages (voir vidéo) et ma réflexion sur l'expérimentation de cet outil au bout de deux années d'expérimentation :

Est-ce que la mise en place collective de la charte de vie de classe permet de mieux accepter les règles du vivre ensemble ?

Du côté élève ...

Les témoignages semblent indiquer une réponse affirmative : mieux accepter les règles que le groupe s'est choisi et donc le sentiment de ne pas subir. La constitution de cette charte permet, également, à certains élèves de se « contrôler », le cadre étant bien signifié.

¹ **Classes difficiles - Des outils pour prévenir et gérer les perturbations scolaires**, édition 2004, Jean-François Blin, Claire Gallais-Deulofeu, Gérard Vaysse, Edition Delagrave Pédagogie et Formation.

² Revue française de pédagogie | 164 | juillet-août-septembre 2008 : **Cohésion scolaires et politiques éducatives**, Marie Duru-Bellat, Nathalie Mons et Elizaveta Bydanova.

La co-construction de cette charte et sa validation par le groupe permet l'intégration de tous, si la participation de chacun des membres a été effective. Cette participation active permet de construire sa place dans le groupe car c'est la mise en route des premiers fondements d'une reconnaissance dans le groupe qui se produit à l'aide de cet outil, et autrement que par le jeu des rôles habituels de nos élèves en difficulté : le leader négatif, le suiveur, l'effacé Le bon fonctionnement du groupe devenant important à leurs yeux.

Du côté enseignant ...

La mise en place de la Charte n'est pas garante d'un suivi absolu des règles par les élèves, néanmoins le levier de la construction collective permet, dans un premier temps, de rappeler à l'élève « hors la loi » sa participation et son engagement (signature), et finalement de l'amener à prendre conscience qu'il est « hors sa loi » du groupe. Dans un second temps, cela redonne de la valeur à la « réparation³ », pouvoir réparer son erreur laisse une opportunité à l'élève de rester dans le groupe. Pouvoir réparer son erreur, permet de mieux accepter les règles du groupe.

Le temps accordé à la compréhension des règles lors du débat semble être un autre facteur dynamique d'acceptation.

Est-ce que la mise en place d'une telle action permet d'éviter, les tensions et le décrochage scolaire ?

Le décrochage⁴ a de multiples causes et ne peut se résoudre uniquement par une action comme celle de l'élaboration collective de la charte, néanmoins elle peut être la première initiative à développer, en début d'année, pour limiter les effets des « rôles », pour limiter l'exclusion ou l'auto-exclusion, qui ne sont finalement que des opportunités de fuite face à la difficulté, l'absentéisme étant une des symptômes du décrochage.

La co-élaboration de cette charte semble réduire les tensions au sein du groupe, car elle offre la possibilité de faire « tiers⁵ ». Le rappel à la charte permet à chacun au moment de la tension, de prendre de la distance avec ses ressentis, cela permet d'être ramené dans un cadre rassurant car élaboré ensemble avec l'accord des différents participants. L'élaboration collective a permis de confronter les représentations de chacun sur la vie en communauté et sur les valeurs à avoir en commun pour maintenir une cohésion de groupe, ou pour limiter la rupture. Le tiers, dit « médiateur », est le reste du groupe qui a participé à la création de cette charte.

Si dans la constitution de la charte, la valeur « réparation » est associée à la responsabilisation de chacun, elle permet à l'élève de proposer une compensation⁶, j'ai pu remarquer que les tensions alors s'amenuisaient, voire disparaissaient et offraient moins d'occasion de fuite de la part de l'élève.

Cependant, La Charte est une action parmi d'autres, le « vivre ensemble » est une construction et doit être nourrie régulièrement par d'autres actions collectives.

³ Erik Prairat, la sanction en éducation, Que sais-je, 2011

⁴ Les indicateurs de décrochage : <http://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Le-d%C3%A9crochage-scolaire.pdf> ; <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/84-mai-2013.pdf> ;

⁵ Tiers, au sens qu'elle est une instance de médiation

⁶ La compensation est une forme de réparation qui permet d'annuler le déséquilibre entre le groupe porteur des règles et le sujet, la compensation permet au sujet de retrouver sa place dans le groupe. D'après les travaux, d'Erik Prairat, la sanction en éducation, Que sais-je, 2011

Est-ce que la mise en place collective de la charte de la vie de classe permet de développer le sentiment d'appartenance au groupe⁷ ?

Le fait d'avoir signé cette charte et donc de laisser une trace de sa participation, un acte solennel peu encore exploité dans l'univers de l'école, participe du sentiment d'appartenance au groupe : l'élève a laissé une trace de son engagement d'accepter les règles et donc cela peut limiter les ruptures. D'autant plus si cette charte est accrochée dans la classe et donc toujours à la vue des élèves. Cet engagement écrit renforce la notion de responsabilité face à son propre comportement. Il semble que de partager les mêmes codes ensemble favorise le sentiment d'appartenance et maintient le souhait de rester dans le groupe. Enfin, la co-construction (élève/adulte) permet l'élaboration d'un cadre rassurant.

Conclusion

La constitution de la Charte de vie classe peut être un point de départ de la co-élaboration, du travail de groupe nécessaire pour devenir ou faire « équipe », cette dernière se construit par diverses actions complémentaires du point de vue des jeunes et des adultes.

Cette expérience a débuté avec mes élèves et moi, elle se développe avec d'autres élèves et deux enseignants. Elle ouvre la porte, demain pourquoi pas entre des élèves et plusieurs enseignants à l'occasion de la mise en place d'un conseil coopératif.

⁷ Avoir le sentiment de faire partie d'une équipe : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MANA_073_0161